

Commune de MOLANDIER

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2025

Le Conseil municipal de la commune de Molandier, légalement convoqué s'est réuni le 24 octobre 2025 à 20 heures, sur convocation de monsieur le Maire, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Olivier JULLIN, Maire.

Convocation en date du 14 novembre 2025

Affichage et publication en date du 14 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 10

Présent(e)s	JULLIN Olivier, SOULET LOCHON Christine, GREGOIRE Yvon, CUCULIERE Isabelle, LAGADEC Philippe, KUPIEC Patrick, NOUZIE FOURCADE Isabelle, FLAMENT Xavier, RODIER Caroline
Absent(e)s	MOREAU SUDERIE Marie-Amélie (représenté par SOULET-LOCHON Christine), JEANNE Florent
Secrétaire de séance	LAGADEC Philippe

Les membres présents ou représentés étant en nombre suffisant, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 septembre 2025 ;
- 2 – Délibération annule et remplace la délibération 20250307003 affectant le résultat 2024 ;
- 3 – Dossiers subventionnés et soldes des subventions ;
- 4 – Signature de la convention avec le département de l'Aude pour la subvention Cœur de village (adressage) ;
- 5 – Délibération inscrivant le terrain vendu à Mme De Ridder à l'inventaire des biens de la commune ;
- 6 – Dépôt de dossier subvention au département de l'Aude, DETR et Fonds Verts et autorisation d'engager les travaux (mise en œuvre de la DECI – Bâches réserve d'eau) ;
- 7 – Réalisation des travaux de réfection du passage busé sur le chemin communal de La Gardelle à Pelissier, autorisation du Maire de déposer le dossier loi sur l'eau et demandes de subvention (Agence de l'eau et Fonds de concours) autorisation d'engager les travaux ;

8 – Réfection de deux fenêtres du logement communal de l'ancienne école rez-de-chaussée – Autorisation de dépôt de dossier au titre du fonds de concours (CCPLM)

9 – Questions diverses

1 - Approbation du CR du 12 septembre 2025

Approbation du compte rendu du Conseil municipaux du 12 septembre 2025.

ANNEXE 1: Compte rendu du Conseil municipal du 12 septembre 2025

2 - Délibération annule et remplace la délibération 20250307003 affectant le résultat 2024

Délibération n° 20251030001

En mars 2025, le Conseil municipal a affecté le résultat de l'année budgétaire 2024.

Lors de cette affectation une erreur avait été commise :

Une erreur d'addition de 1000 € avait été enregistrée dans les restes à réaliser :

Cette erreur avait entraîné d'autres erreurs en cascade.

	Délibération avec erreur	Délibération corrigée
<u>Restes à réaliser au 31/12/2023</u>		
Dépenses	-15 084.00	-15 084.00
Recette	8 004.99	8 004.99
Solde	-6 079,01	-7 079.01
Besoin de financement de la section d'investissement		
Rappel du solde d'exécution cumulé	-51 101.07	-51 101.07
Rappel du solde des restes à réaliser	-6 079,01	-7 079.01
Besoin de financement total	57 180,08	58 180.08
Résultat de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	119 654.94	119 654.94
Résultat antérieur	311 292.64	311 292.64
Total à affecter	430 947.58	430 947.58
AFFECTATION DU RESULTAT		
au compte 1068, en section d'investissement	57 180,08	58 180.08
au compte 002, en section de fonctionnement	373 767,50	372 767.50

Cette situation nécessite l'abrogation de la délibération du 7 mars 2025, affectant le résultat 2024 et de délibérer à nouveau afin d'affecter le résultat correct.

ANNEXE 2 : Délibération 20251024001

3 - Dossiers subventionnés et soldes des subventions

Deux projets ayant bénéficié de subventions sont en cours d'achèvement.

Rappel des situations et propositions :

ADRESSAGE	Financeurs	Montant financement HT	% Finance- ment	Montants Total pris en compte HT
	Département de l'Aude	7 700,00 €	30%	25 702,40 €
Montant Total Dépensé HT		Montant Total Dépensé TTC	Subvention récupérable sur total HT dépensé	
17 991,60 €	20 379,92 €	5 397,48 €		
Montant disponible à la dépense HT		Subvention récupérable sur montant disponible à la dépense		
7 710,80 €	2 302,52 €			

Reste à réaliser :

Les derniers panneaux pour compléter l'adressage communal sont commandés : Talvézy le Vieux, Talvézy le Neuf, Bauzeil, Chemin de Bauzeil, Ateliers Municipaux, numéro 1950 et 2bis.

AIRE DE JEUX	Financeurs	Montant financement HT	% Finance- ment	Montants Total pris en compte HT	Montant d'acompte versé
	Département de l'Aude	11 176,00 €	30%	37 525,00 €	7 856,00 €
Région		5 000,00 €	Montant fixe	43 947,00 €	0,00 €
DETR	8 789,57 €	20%	43 947,87 €	5 237,01 €	
Montant Total Dépensé HT		Montant Total Dépensé TTC	Subvention récupérable sur total HT dépensé		
29 984,53 €	35 960,84 €	24 965,57 €			
Montant disponible à la dépense HT		Subvention récupérable sur montant disponible à la dépense			
13 962,47 €	6 643,19 €				

Reste à réaliser :

La commande d'un banc et d'un panneau signalant l'interdiction d'accès aux chiens à l'aire de jeux a été faite.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de rajouter une table de tennis de table à ce projet, cette proposition est accueillie favorablement.

ANNEXE 3 : Devis tables de tennis de table

4 - Signature de la convention avec le département de l'Aude pour la subvention Cœur de village (adressage)

Le département a attribué une subvention à la commune mais a omis de transmettre la convention. Cette convention d'attribution de subvention vient de nous être transmise.

Il convient au Conseil municipal, par délibération d'autoriser le Maire à la signer.

ANNEXE 4: Délibération 20251024002

5 - Délibération inscrivant le terrain de vendu à Mme De Ridder à l'inventaire des biens de la commune

Pour information, suite à un échange avec le conseiller aux décideurs locaux du centre de gestion comptable de Carcassonne, il s'avère que par dérogation, les biens inférieurs à 5 000 € peuvent être positionnés en recettes de fonctionnement seulement avec un certificat administratif spécifiant que la commune n'avait pas les biens cédés dans son inventaire ainsi que la copie de l'acte de vente.

Une écriture comptable positionnera donc les 648 € de la vente des terrains et chemin d'exploitation à Mme De Ridder en produits de gestions courantes divers.

Il n'est donc pas nécessaire de prendre une délibération contrairement à la première indication fournie par la DGFIP.

6 - Dépôt de dossier subvention département de l'Aude DETR et Fonds Verts et autorisation d'engager les travaux (mise en œuvre de la DECI – Bâches réserve d'eau)

Délibération n° 20251030003

Délibération n° 20251030004

Délibération n° 20251030005

Dans le cadre du déploiement du schéma de Défense Extérieure Contre les Incendies approuvé par délibération le 7 mars 2025, la commune prévoit de mettre en place deux bâches de réserve d'eau de 120m3. La première jouxtera le bourg et la seconde sera en protection de Roudigou.

Les coûts comportent :

- l'étude de la faisabilité du projet ;
- le terrassement des terrains ;
- le matériel de rétention d'eau et d'alimentation ;
- le remplissage des réserves ;
- la clôture de protection ;

La délibération a pour but de déposer les dossiers de subvention et engager les travaux lorsque les subventions auront été attribuées (quel que soit le montant octroyé).

ANNEXE 5 : DEVIS Vallez

ANNEXE 6 : DEVIS Purithme

ANNEXE 7 : Délibération dépôt de dossier de subvention Département

ANNEXE 8 : Délibération dépôt de dossier de subvention Etat (DETR)

ANNEXE 9 : Délibération dépôt de dossier de subvention Fonds Verts

7 - Réalisation des travaux de réfection du passage busé sur le chemin communal de La Gardelle à Pelissier, autorisation du Maire de déposer le dossier loi sur l'eau et demande de subvention (Agence de l'eau et Fonds de concours) et autorisation d'engager les travaux

Délibération n° 20251030006

Délibération n° 20251030007

Délibération n° 20251030009

Les travaux consistent à refaire un passage busé sur le cours d'eau le Saint Sernin. L'ouvrage existant est en très mauvais état et le passage des engins agricoles est devenu dangereux.

Par ailleurs, le passage busé actuel bloque les transports solides et ne permet pas la continuité écologique.

Les travaux permettront de faire un passage type pont cadre submersible et de rétablir les transports solides et la continuité écologique.

Les travaux comprennent :

- le démontage du passage busé existant ;
- la réalisation d'un béton de propreté ;
- la pose de buse cadre de 2 m de large et 1 m de hauteur pour une longueur totale de 6 m ;
- la création d'une dalle béton ferraillée sur le pont cadre ;
- la mise en place de pieux bois ou d'enrochements pour assurer l'entonnement amont et d'enrochements pour la dissipation d'énergie en aval.

Une topographie réalisée par la commune a permis d'établir la pente d'équilibre du cours d'eau. L'ouvrage sera calé en conséquence.

Ces travaux demandent le dépôt d'un dossier loi sur l'eau, auprès de la DDTM. Par ailleurs, le dossier pourrait faire l'objet d'une subvention de l'agence de l'eau sur la partie continuité écologique.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer afin de :

- Autoriser le dépôt d'un dossier loi sur l'eau et d'engager les travaux dans la mesure où l'autorisation a été accordée
- Déposer un dossier de subvention au fonds de concours
- Déposer un dossier de subvention à l'agence de l'eau

ANNEXE 10 : Délibération dépôt de dossier loi sur l'eau et autorisation d'engagement des travaux à l'issus de l'autorisation

ANNEXE 11 : Délibération dépôt de dossier de subvention Agence de l'eau

ANNEXE 12 : Délibération dépôt de dossier Fonds de concours (CCPLM)

8 - Réfection de deux fenêtres du logement communal de l'ancienne école rez-de-chaussée – Autorisation de dépôt du dossier au titre du fonds de concours (CCPLM)

Délibération n° 20251030008

Un second dossier est déposé auprès du Fonds de Concours (CCPLM), en priorité 2.

Il s'agit de la réfection de fenêtres dans un logement communal visant à améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

ANNEXE 13 : Devis Armengaud

ANNEXE 14 : Délibération dépôt de dossier Fonds de concours (CCPLM)

9 - Questions diverses

9.1. Date des vœux du Maire 2026 :

Proposition de fixer la date au vendredi 9 janvier 2026 à 19h.

9.2. Proposition de dates pour les Conseils municipaux 2026

- 30 janvier 2026
- 6 mars 2026

9.3. Point sur travaux engagés

- Les travaux de voirie et pluvial au croisement de la rue du Ponant sont terminés.
- L'installation du columbarium est finalisée au cimetière.
- La réfection de la clôture mitoyenne du logement de l'ancienne école est en cours.

La prochaine séance du Conseil municipal sera le 28 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Mis en ligne sur mairie-molandier.fr